

Commune de St Jean d'Arves

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2023 à 18h15 en mairie de St Jean d'Arves
Convocation : 5 avril 2023

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, DAVID Éric, SOL Sébastien, HUSTACHE Maurice, GEMIN Clément, ARLAUD Laetitia,

Membre extérieur du CCAS présents : FEJOZ Claude et SCHLATTER Françoise.

Absents : CHARPIN Frédéric. DURAZ Sébastien avec procuration à SOL Sébastien.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2023.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 28 mars 2023.

Vote : 8 voix pour.

2 - Vote du budget du CCAS :

Compte administratif 2022 : Fonctionnement : + 279.79 €
Investissement : + 248.49 €

Approuvé à 5 voix pour.

Approuve le compte de gestion du CCAS concernant l'année 2022 à 5 voix pour :
Fonctionnement : + 279.79 € Investissement : + 248.49 €

Budget Primitif 2023 : Fonctionnement : + 1 300.00 €
Investissement : + 248.49 €

Approuvé à 5 voix pour, équilibré en recettes et dépenses.

- Approuve à 5 voix pour, l'affectation des résultats 2022 pour le budget du CCAS.

3 - Vote du budget de la régie autonome du cinéma :

Compte administratif 2022 : Fonctionnement : + 6 195.88 €
Investissement : 0 €

Approuvé à 8 voix pour.

Approuve le compte de gestion de la régie autonome du cinéma concernant l'année 2022, à 8 voix pour :

Fonctionnement : + 6 195.88 € Investissement : 0 €

Budget Primitif 2023 : Fonctionnement : + 129 790.00 €
Investissement : 0 €

Approuvé à 8 voix pour, équilibré en recettes et dépenses.

- Approuve à 8 voix pour, l'affectation des résultats 2022 pour le budget de la régie autonome du cinéma.

4 - Vote du budget du lotissement :

Compte administratif 2022 : Fonctionnement : - 1 711.00 €
Investissement : 0.00 €

Approuvé à 8 voix pour.

Approuve le compte de gestion de la commune concernant l'année 2022, à 8 voix pour :

Fonctionnement : - 1 711.00 € Investissement : + 0.00 €

Budget Primitif 2023 : Fonctionnement : + 648 597.48 €
Investissement : + 635 500.00 €

Approuvé à 8 voix pour, équilibré en recettes et dépenses.

- Approuve à 8 voix pour, l'affectation des résultats 2022 pour le budget du lotissement.

5 - Vote du budget de la commune :

Compte administratif 2022 : Fonctionnement : + 461 505.30 €
Investissement : - 97 919.46 €

Approuvé à 8 voix pour.

Approuve le compte de gestion de la commune concernant l'année 2022, à 8 voix pour :

Fonctionnement : + 461 505.30 € Investissement : - 97 919.46 €

Budget Primitif 2023 : Fonctionnement : + 2 336 333.43 €
Investissement : + 637 356.67 €

Approuvé à 8 voix pour, équilibré en recettes et dépenses.

- Approuve à 8 voix pour, l'affectation des résultats 2022 pour le budget de la commune.

6 – Participation budget cinéma 2023 :

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de verser 74 500 € au budget cinéma pour l'année 2023.

Vote : 8 voix pour.

7 – Approbation du devis de 3BTP relatif à la réalisation de l'éclairage public sur le hameau de la Chal.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société 3BTP concernant la réalisation de l'éclairage public sur le hameau de la Chal.

Le montant de ce devis s'élève à 15 645.00 € HT, soit 18 774.00 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société 3BTP pour 15 645.00 € HT, soit 18 774.00 € TTC.

Vote : 8 voix pour.

8 – Devis écran affichage dynamique.

Décide de surseoir à cette décision.

Vote : 8 voix pour.

9 - Désignation d'un membre au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), à la 3CMA.

Madame le Maire expose la demande de la 3CMA dans laquelle la Commune de Saint Jean d'Arves doit désigner un membre de la commune au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) à la 3CMA.

Le conseil municipal désigne Madame Arlaud Marielle comme membre de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) à la 3CMA.

Vote : 8 voix pour.

10- Droit d'enregistrement et taxe de publicité foncière.

La commune n'est pas concernée par cela.

Départ de Madame Arlaud Marielle à 20h15.

Questions diverses :

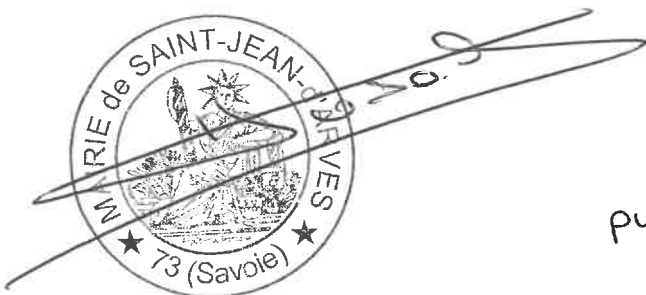
- Le Directeur de l'office de tourisme prendra rendez-vous avec les 2 sociétés pour l'écran affichage dynamique entre le 1^{er} et le 15 mai 2023.

- Éric David veut lancer un appel pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'étage de la garderie.

- Un rendez-vous va être demandé entre le 1^{er} et le 15 mai à AGATE pour le restaurant d'altitude.

Séance levée à 20h30.

Eric David
Secrétaire de séance



publié et affiché le 26 mai 2023